

Un jour, nous avons appris que deux étrangers avaient traversé Paris, puis qu'ils étaient partis, comme des voyageurs pressés, après leur commission faite, emportant dans leur bagage une feuille de notre histoire nationale, un traité qui engage la France et qu'elle a ignoré.

Il est vrai, ce traité avait reçu la signature de l'Empereur, qui, par des promesses répétées, s'est engagé solennellement à soutenir le Pape, et la signature d'un ministre, rentré aux affaires dans l'honneur de cette résolution : ce devait être assez pour se confier ; ce n'était pas assez pour comprendre. On ne comprenait pas bien, en effet, à quel intérêt la France obéissait en changeant brusquement de rôle.

Je ne parle plus ici du rôle de la France sous Charlemagne. Et, cependant, je me dis avec douleur : Est-il donc entendu que nul ne doit plus songer à ce rôle magnanime ? Je ne parle plus du rôle de la France en 1849, ni du rôle de la France à de fréquentes reprises, pendant les mille ans qui séparent ces deux époques.

Mais il était un rôle moins beau, et toutefois honorable encore, et accepté depuis quelques années. En gardant Rome, et en maintenant dans les États pontificaux si violemment diminués, une occupation si restreinte, l'Empereur réalisait encore, disait-on, quatre grands avantages : il devait à cette occupation l'estime de l'Europe catholique, la tenue en respect de l'Italie révolutionnaire, la gratitude du clergé français, et enfin une position politique et stratégique importante.

Que gagnera la France à perdre cette position ? Je ne me l'explique pas ; mais ce n'est point mon affaire, du moins comme évêque. Je me persuadais au moins qu'en quittant Rome, la France ne délaisserait pas le Pape, et qu'averti des ambitions persistantes et des violences passionnées du Piémont, elle prendrait des garanties sérieuses.

On affirmait que tout cela se trouvait dans le traité.

Plusieurs me conseillaient la confiance, ou au moins la résignation.

Que voulez-vous ? me disaient-ils, quand la Convention était imparfaitement connue, que voulez-vous ? Ce qui est perdu est perdu. L'important est de conserver ce qui reste. Or, si Victor-Emanuel renonce définitivement à Rome ; si la France en garantit positivement au Saint-Père la possession stable ; si le Saint-Père, appuyé sur des troupes à lui et sur des ressources suffisantes, est mis à même de continuer librement au Vatican, désormais sans ennemis, le cours de son divin ministère et de son royal sacerdoce, que voulez-vous de plus ? Sans fermer toutes les plaies, sans donner satisfaction à tous les droits, cet État réduit, très-injustement réduit, mais paisible, n'est-il pas préférable à ce qui est ?

Attendons, disais-je, et voyons les textes et les faits.

Eh bien ! les textes et les faits ont parlé. Je sais désormais à quoi m'en tenir, et je trouve opportun de dire sur ce point ma pensée toute entière, et d'aller au fond des choses.

On me trouvera peut-être long ; mais dans quelques jours le Sénat et le Corps législatif vont s'assembler, et une discussion décisive aura lieu sur cette grande question. C'est pourquoi je veux la traiter à fond et l'embrasser une dernière fois dans son ensemble. Le moment est pressant : il faut éclairer le présent et l'avenir par le passé.

Quel est le sens attaché par la France à ce traité ?

M. le ministre des affaires étrangères a eu la bonté de nous l'expliquer par des dépêches qui présentent ainsi le rôle du Piémont :

L'Italie se convertit, elle revient à des sentiments plus raisonnables ; on peut se fier à elle. Ne pouvant pas aller à Rome, elle se contentera de Florence pour capitale. Bien plus, elle gardera la frontière du Pape sous la garde d'un bon voisin, nous lui laissons le droit sinon le moyen de refaire son armée et ses finances.

L'Italie est faite, Rome est préservée ; notre tâche est finie.

Mais le Piémont l'entend autrement, et les commentaires officiels, donnés par Turin à la Convention, vont le démontrer avec la dernière évidence à tout homme impartial et de bonne foi.

Reprenant, au sujet de cette Convention qui semble devoir tout achever, la suite nécessaire des choses, je vais dire simplement :

1o Ce que je pense du Piémont ;

2o Ce que j'espère de la France.

Et j'ajouterai quelques observations, sur ce qu'on demande au Pape, et enfin sur ce que seront ici les responsabilités.

(A continuer.)

Obituaire.

Le Séminaire de Nicolet vient de faire une perte sensible dans la personne de M. François Désaulniers, sous-diacre, décédé le trois mars, à l'âge de 57 ans et onze mois, après en avoir passé 47 dans cette institution célèbre à tant de titres.

L'abondance des matières ne nous permet pas, pour le moment, de consacrer, comme nous l'aurions voulu, une notice plus étendue à un homme qui a donné un lustre nouveau au nom Canadien-français.

Disons cependant que né le 5 avril 1807 à Ste. Anne d'Yamachiche, il entra en 1819 au Séminaire de Nicolet pour ne le plus quitter. Il prit la soutane en 1828, professa pendant cinq ans successivement la Rhétorique, la Philosophie et les Mathématiques, reçut en 1833 le degré de Maître-ès-arts au Collège de Georgetown et revint en 1834 au Séminaire de Nicolet où il occupa jusqu'en 1856 la chaire de philosophie.

L'Université Laval conféra également à M. Désaulniers le degré de Maître-ès-arts.

Très versé dans l'histoire, surtout dans l'histoire du Canada qu'il connaissait à fonds, dans la généalogie des familles Canadiennes, dans la philosophie, M. Désaulniers n'avait peut-être pas de rival dans les mathématiques : plusieurs fois le gouvernement eut recours à ses lumières.

M. Désaulniers était le fils de M. Frs. Désaulniers, aujourd'hui octogenaire, ancien membre du parlement et frère du Dr. L. L. L. Désaulniers, ancien député de St. Maurice, et de Messire Isaac Désaulniers, l'éminent professeur de philosophie au Collège de St. Hyacinthe.

Les restes mortels de M. Frs. Désaulniers ont été déposés le 7 Mars dans l'église de Nicolet à côté de ceux de feu Messire Leproux, cet ancien directeur qu'il a aimé de l'amour d'un fils pour son père.

— Nous devons également enregistrer la mort du plus ancien prêtre du Diocèse de Québec, Messire Alexis Leclerc, ancien curé de St. Jean Deschailions, décédé le 15 Mars à St. Pierre les Becquets à l'âge de 79 ans.

M. Leclerc était né à Québec, le 2 novembre 1786 ; avait été ordonné prêtre, le 8 octobre 1809, pour aller vicairie à St. Hyacinthe, où il demeura jusqu'en septembre 1811. Il passa ensuite près de 4 ans à Bonaventure, et fut nommé curé de St. Pierre les Becquets, avec la desserte de St. Jean. En 1824, il fut transféré à St. Michel d'Yamaska, revint à St. Jean en 1841, et y resta jusqu'en 1852.